

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1486

présenté par

M. Lahais, M. Fournier, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	237 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	237 000 000
TOTAUX	237 000 000	237 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Ecologiste et Social vise à préserver le budget dédié à l'insertion par l'activité économique (IAE) au niveau voté en loi de Finances pour 2024, via une hausse de 237 millions d'euros.

Cette augmentation est indispensable pour répondre aux besoins en postes des structures d'insertion et, surtout, aux besoins des salariés qu'elles accompagnent dans leur parcours vers l'emploi. Chaque année, plus de 300 000 personnes éloignées de l'emploi bénéficient d'un parcours d'insertion ; parmi elles, près des deux tiers retrouvent une activité professionnelle.

La baisse de crédits prévue dans le PLF 2026 aurait des conséquences lourdes : elle conduirait à la suppression d'environ 60 000 parcours d'insertion, soit près de 20 000 équivalents temps plein conventionnés. Une telle réduction fragiliserait gravement les structures concernées et priverait de nombreux publics en difficulté d'un accompagnement essentiel vers l'emploi durable.

De plus, tous les ans, ce sont plus de 42 500 contrats pour des personnes en situation de handicap éloignées de l'emploi qui sont signés dans les Entreprises Adaptées. Leur retour vers l'emploi est en effet une priorité, notamment pour ceux qui en sont le plus éloignés.

Cet amendement propose ainsi de préserver un financement à la hauteur des enjeux sociaux, économiques et humains que représente ce dispositif.

Cet amendement augmente les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de 215 millions d'euros la sous-action 03-02 « Insertion par l'activité économique » et de 22 millions d'euros la sous-action 03-04 « Inclusion dans l'emploi des personnes en situation de handicap » de l'action n°3 « Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme n° 102 « Accès et retour à l'emploi ». Pour assurer sa recevabilité financière – et uniquement dans ce but, cet amendement réduit artificiellement de 237 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n°33 « Financement des agences régionales de santé » du Programme 155 « Soutien des ministères sociaux ».

Les règles de recevabilité budgétaire obligent à gager cette proposition via un transfert de crédits provenant d'autres programmes de la mission. Nous défendons néanmoins la levée du gage, souhaitant la pérennité des autres dispositions de cette mission.

Cet amendement est issu d'une proposition du collectif IAE.